

République Française

-----  
Département de la Seine-Maritime  
-----

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

-----  
Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 19 juin 2023  
-----

Délibération N°6 du 19 juin 2023

Date de convocation      **Etaient présents : (15)**  
13.06.23

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Carole Dufils, Philippe Gautrot, Dominique Paul, Serge  
Planchon, Adjoint,  
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha,  
Anne-Lise Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Isabelle Poulain, Gérard  
Sadé.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 22

**Etaient Excusés : (8)**

Christine Delcroix ayant donné délégation à Patrick Jouen, Mickael  
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier,  
Céline Obin ayant donné délégation à Emmanuelle Duplessis Yaha,  
Véronique Obin ayant donné délégation à Gérard Sadé, Guy Sénécal  
ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Rachida Slamani ayant donné  
délégation à Isabelle Poulain, Arlette Vivet ayant donné délégation à  
Michel Ménager.

-----  
Secrétaire de séance : Philippe Gautrot  
-----

### Budget Communal Fonds départemental d'aide aux jeunes

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Emmanuelle Duplessis Yaha, Conseillère municipale

Rappelle que par un courrier en date du 1<sup>er</sup> juin 2023, le Département de Seine Maritime a  
proposé à la commune de renouveler son adhésion au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes.

En 2022, ce fonds a apporté une aide à 334 jeunes seinomarins (hors territoire de la  
Métropole de Rouen-Normandie), que ce soit en termes de soutien à leur insertion ou d'aide  
à leur subsistance (matières de 1<sup>ere</sup> nécessité) pour un montant de 168.323 euros.

Depuis 1997, cette participation volontaire des communes n'a pas été modifiée, elle reste  
calculée sur la base de 0,23 € par habitant. Ce qui représente pour notre commune, pour  
l'année 2023, un montant de 592 € (2573 habitants).

Après délibération, le conseil municipal, par 18 voix pour et 4 abstentions, autorise le renouvellement de l'adhésion au dispositif du Fonds d'Aides Aux Jeunes.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

